

Déclaration de revenus 2023

Les formulaires

Liam GUIGUES - 02/11/2024



Impôt sur le revenu

« La déclaration de revenus (n° 2042) permet de déclarer les revenus perçus par les membres du foyer fiscal. Elle est destinée à l'établissement de l'impôt sur les revenus. La déclaration annexe n°2042 RICI permet de déclarer les réductions d'impôt et crédits d'impôt les plus fréquents. La déclaration via le service en ligne accessible via impots.gouv.fr est en principe obligatoire. Si vous êtes contraint d'utiliser un formulaire papier, il est recommandé de télécharger le fichier avant son impression puis de l'envoyer par voie postale à votre service des impôts des particuliers et de ne pas utiliser la messagerie sécurisée. »



Formulaires

- 2042 : déclaration de revenus
- 2042-C : déclaration de revenus complémentaires
- 2042-IOM : déclaration des investissements outre-mer
- 2042-C-PRO : déclaration de revenus complémentaires des professions non salariés
- 2042-RICI : déclaration des réductions et crédits d'impôt
- 2042-TA : demande de remboursement de la taxe additionnelle au droit de bail

DÉCLARATION DES REVENUS 2023

23

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité
DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

Vous déposez une déclaration pour la première fois : cochez
Joignez une copie de justificatif de votre identité
(carte d'identité, passeport, livret de famille, carte de séjour...)

Vous avez déjà déposé une déclaration. Indiquez :
N° FIP
N° fiscal
N° fiscal du conjoint

NUMÉROS PRÉSENTS SUR LA DÉCLARATION DE REVENUS OU SUR VOTRE DERNIÈRE ANS D'IMPÔT

ÉTAT CIVIL

DÉCLARANT 1		Monsieur <input type="checkbox"/>	Madame <input type="checkbox"/>	DÉCLARANT 2		Monsieur <input type="checkbox"/>	Madame <input type="checkbox"/>
Nom de naissance				Nom de naissance			
Prénoms				Prénoms			
Date de naissance				Date de naissance			
Lieu de naissance				Lieu de naissance			
DÉPARTEMENT		COMMUNE OU PAYS SI NÉ(S) À L'ÉTRANGER		DÉPARTEMENT		COMMUNE OU PAYS SI NÉ(S) À L'ÉTRANGER	
Nom auquel vos courriers seront adressés (nom d'usage sans le prénom)							
Votre téléphone				Votre téléphone			
Votre mél				Votre mél			

ADRESSE AU 1^{ER} JANVIER 2024

Adresse	N°	RUE	CODE POSTAL	COMMUNE
Appartement	N°	ÉTAGE	ESCALIER	BÂTIMENT
Statut	PROPRIÉTAIRE	LOCATAIRE	COLOCATAIRE	HÉBERGÉ GRATUITEMENT
NOM DU PROPRIÉTAIRE		NOM DU COLOCATAIRE		

CHANGEMENTS D'ADRESSE

Vous avez changé d'adresse en 2023 Date du déménagement | | | | 2 | 0 | 2 | 3 |

Adresse au 1^{er} janvier 2023

N°	RUE	CODE POSTAL	COMMUNE
N°	ÉTAGE	ESCALIER	BÂTIMENT

Vous avez changé d'adresse en 2024 Date du déménagement | | | | 2 | 0 | 2 | 4 |

Adresse actuelle

N°	RUE	CODE POSTAL	COMMUNE
N°	ÉTAGE	ESCALIER	BÂTIMENT

SIGNATURE DU OU DES DÉCLARANT(S)

À _____ Le _____
Si vous soucrivez une déclaration d'impôt sur la fortune immobilière, cochez OIF

Si vous déposez la déclaration au titre d'un mandat, apposez votre cachet et cochez OTA

SERVICES GESTIONNAIRES	DIR	PAYÉ FISCAL	DATE D'IMMATRICTÉRIALISATION
------------------------	-----	-------------	------------------------------

A | SITUATION DU FOYER FISCAL EN 2023

Marié(e)s M Célibataire C
Divorcé(e)/séparé(e) D Veuf(ve) V
Pacsé(e)s P

Date des changements en 2023

- Mariage x | | | | 2 | 0 | 2 | 3 | Pacs x | | | | 2 | 0 | 2 | 3 |
N° fiscal de votre conjoint
Vous optez pour la déclaration séparée de vos revenus 2023 B
- Divorce/séparation/rupture de Pacs Y | | | | 2 | 0 | 2 | 3 |
- Décès : déclarant 1 Z | | | | 2 | 0 | 2 | 3 |
déclarant 2 Z | | | | 2 | 0 | 2 | 3 |

Situations pouvant donner droit à une demi-part supplémentaire

1. Célibataire, divorcé(e), séparé(e), veuf(ve)
Vous vivez seul au 1^{er} janvier 2023 (ou au 31 décembre 2023) en cas de divorce/séparation/rupture de Pacs en 2023) et vous avez un enfant :
- majeur non rattaché à votre foyer (ou mineur imposé en son nom propre)
- ou décédé après l'âge de 16 ans ou par suite de faits de guerre.
Vous avez élevé cet enfant pendant au moins cinq années au cours desquelles vous viviez seul L

2. Titulaire d'une pension (militaire, accident du travail) pour invalidité d'au moins 40% ou de la carte d'invalidité ou de la carte mobilité inclusion (CMI) mention "invalidité"
Votre conjoint remplit ces conditions, ou votre conjoint, décédé en 2023, remplissait ces conditions P

3. Titulaire de la carte du combattant ou d'une pension militaire d'invalidité ou de victime de guerre
- Vous êtes célibataire, divorcé, séparé, veuf :
- vous êtes âgé de plus de 74 ans (né avant le 1.1.1950) et vous remplissez ces conditions :
- ou vous êtes âgé de plus de 74 ans (né avant le 1.1.1950) et votre conjoint décédé bénéficiait de la demi-part supplémentaire ou était titulaire de la carte du combattant ;
- ou votre conjoint décédé en 2023 bénéficiait de la demi-part supplémentaire W
- Vous êtes mariés ou liés par un Pacs : l'un des deux déclarants, âgé de plus de 74 ans (né avant le 1.1.1950), remplit ces conditions S
- Vous avez une pension de veuve de guerre G

D | RATTACHEMENT EN 2023 D'ENFANTS MAJEURS OU MARIÉS

Nombre d'enfants célibataires (ou veufs ou divorcés) majeurs sans enfant J
Nombre d'enfants mariés/pacsés et d'enfants non mariés chargés de famille (y compris le conjoint et les enfants) N
Monsieur Madame Monsieur Madame
Nom, prénom
Date et lieu de naissance
Indiquez l'adresse de votre enfant si elle est différente de la vôtre pour ne pas être imposé à la taxe d'habitation
N° / Rue CP / Commune
Nom, prénom
Date et lieu de naissance
Indiquez l'adresse de votre enfant si elle est différente de la vôtre pour ne pas être imposé à la taxe d'habitation
N° / Rue CP / Commune

INFORMATIONS

.....
.....
.....

COORDONNÉES BANCAIRES

Joignez obligatoirement un relevé d'identité bancaire.
Vos coordonnées bancaires peuvent être utilisées pour le paiement de votre impôt sur le revenu dans le cadre du prélèvement à la source.
En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la DGFiP à envoyer des instructions à votre banque pour débloquer votre compte, et votre banque à débloquer votre compte conformément aux instructions de la DGFiP. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.



Nom	
Prénom	
Adresse	

Cette déclaration vous permet de déclarer les réductions d'impôt au titre des investissements réalisés outre-mer en application des articles 199 undecies A, 199 undecies B et 199 undecies C du code général des impôts (CGI) ainsi que le crédit d'impôt au titre des investissements réalisés dans les départements d'outre-mer en application des articles 199 ter U et 244 quater W du CGI. Elle doit être jointe à votre déclaration de revenus n°2042. Vous pouvez également déclarer vos réductions et crédit d'impôt en déclarant vos revenus en ligne.

CALCUL DES RÉDUCTIONS D'IMPÔT

Pour calculer vos réductions d'impôt, utilisez les fiches de calcul que vous trouverez pages 7 et 8.

MONTANT DES RÉDUCTIONS ET CRÉDIT D'IMPÔT

Indiquez le montant des réductions et crédit d'impôt dans les cases correspondantes, pages 2 et suivantes.

OPTION

Vous optez pour le plafonnement des réductions d'impôt pour investissements outre-mer à 11% du revenu imposable (15% ou 13% pour certains investissements) **HQA cocher**

- Investissements dans le logement social, investissements dans le logement réalisés ou engagés avant 2011.
- Investissements dans le logement réalisés ou engagés en 2011.

>>>

SIGNATURE DU OU DES DÉCLARANTS

À _____ le _____



RÉDUCTION D'IMPÔT POUR INVESTISSEMENTS OUTRE-MER DANS LE LOGEMENT ET AUTRES SECTEURS D'ACTIVITÉ (art. 199 undecies A du CGI)

Investissements susceptibles d'avoir droit à réduction d'impôt au titre de l'année 2023 :

- acquisition ou construction de logement destiné à la location : logement achevé de 2019 à 2023 (ou acquis en 2019 si l'acquisition est postérieure à l'achèvement) L'acquisition du logement ou, pour un logement que le contribuable fait construire, la déclaration d'ouverture de chantier (réalisation de l'investissement) doit être intervenue au plus tard en 2017 ;
- acquisition ou construction de logement destiné à l'habitation principale - logement achevé de 2013 à 2023 (ou acquis de 2013 à 2018 si l'acquisition est postérieure à l'achèvement) ; l'acquisition du logement ou, pour un logement que le contribuable fait construire, la déclaration d'ouverture de chantier doit être intervenue au plus tard en 2017 (réalisation de l'investissement) ;
- réalisation de travaux : travaux achevés de 2019 à 2023.

Indiquez ci-dessous le montant de vos réductions d'impôt.

Investissements réalisés jusqu'au 31.12.2008 HQB

Investissements réalisés en 2009

- Investissements ayant fait l'objet avant 2009 d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50 % HQC

- Autres investissements HQL

Investissements réalisés en 2010

- Investissements ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50 %

AVANT 2009	EN 2009
HQT <input type="text"/>	HQM <input type="text"/>

- Autres investissements HQD

Investissements réalisés en 2011

- Investissements immobiliers que vous avez engagés avant le 1.1.2011, ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50 %

AVANT 2009	EN 2009	EN 2010
HOA <input type="text"/>	HOB <input type="text"/>	HOC <input type="text"/>

- Investissements immobiliers que vous avez engagés en 2011, ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50 %

AVANT 2009	EN 2009	EN 2010
HOH <input type="text"/>	HOI <input type="text"/>	HOJ <input type="text"/>

- Autres investissements HOK

Investissements réalisés en 2012

- Investissements immobiliers que vous avez engagés avant le 1.1.2011, ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50 %

AVANT 2009	EN 2009	EN 2010
HOI <input type="text"/>	HOM <input type="text"/>	HON <input type="text"/>

- Investissements immobiliers que vous avez engagés en 2011, ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50 %

EN 2009	EN 2009	EN 2010	EN 2011
HOO <input type="text"/>	HOP <input type="text"/>	HOQ <input type="text"/>	HOR <input type="text"/>

- Investissements immobiliers que vous avez engagés en 2012, ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50 %

AVANT 2009	EN 2009	EN 2010	EN 2011
HOS <input type="text"/>	HOT <input type="text"/>	HOU <input type="text"/>	HOV <input type="text"/>

- Autres investissements HOW

Investissements réalisés en 2013

- Investissements immobiliers que vous avez engagés avant le 1.1.2011 HOD

- Investissements immobiliers que vous avez engagés en 2011, ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50 %

EN 2010	EN 2011
HOE <input type="text"/>	HOF <input type="text"/>

- Investissements immobiliers que vous avez engagés en 2012 ou 2013, ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50 %

EN 2010	EN 2011	EN 2012
HOG <input type="text"/>	HOX <input type="text"/>	HOY <input type="text"/>

- Autres investissements HOZ

Investissements réalisés en 2014

- Investissements immobiliers que vous avez engagés avant le 1.1.2011 HUA

- Investissements immobiliers que vous avez engagés en 2011, ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50 %

EN 2010	EN 2011
HUB <input type="text"/>	HUC <input type="text"/>

- Investissements immobiliers que vous avez engagés en 2012 ou 2013 ou 2014, ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50 %

EN 2010	EN 2011	EN 2012
HUD <input type="text"/>	HUE <input type="text"/>	HUF <input type="text"/>

- Autres investissements HUG

>>>



RÉDUCTIONS D'IMPÔT CRÉDITS D'IMPÔT

Nom

Prénom

Adresse

Services à la personne, emploi à domicile

Si vous avez indiqué en case 7DB des dépenses d'emploi à domicile ou de services à la personne, vous devez indiquer ci-dessous le montant correspondant à chaque type de dépenses :

Garde d'enfants de moins de 3 ans et de moins de 18 ans handicapés à domicile	BDA	
Accompagnement des enfants de moins de 3 ans et de moins de 18 ans handicapés*	BDB	
Assistance et aide aux personnes âgées ou handicapées	BDC	
Conduite du véhicule personnel des personnes âgées, des personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques*	BDD	
Accompagnement des personnes âgées, des personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques*	BDE	
Entretien de la maison et travaux ménagers	BDF	
Petits travaux de jardinage (dépenses limitées à 5000 € par an et par foyer)	BDG	
Travaux de petit bricolage (dépenses limitées à 500 € par an et par foyer)	BDH	
Garde d'enfants de 3 ans et plus à domicile	BDI	
Accompagnement des enfants de 3 ans et plus*	BDJ	
Soutien scolaire à domicile ou cours à domicile	BDK	
Soins d'esthétique à domicile pour les personnes dépendantes	BDL	
Préparation de repas à domicile	BDM	
Livraison de repas à domicile*	BDN	
Collecte et livraison à domicile de linge repassé*	BD0	
Livraison de courses à domicile*	BDP	
Assistance informatique et internet à domicile (dépenses limitées à 3000 € par an et par foyer)	BDQ	
Soins et promenades d'animaux de compagnie pour les personnes dépendantes	BDR	
Maintenance, entretien et vigilance temporaires à domicile	BDS	
Assistance administrative à domicile	B0T	
Téléassistance et visio assistance	B0U	
Interprète en langue des signes	B0V	
Conduite du véhicule des personnes en cas d'invalidité temporaire*	B0W	
Accompagnement des personnes présentant une invalidité temporaire*	B0X	
Assistance aux personnes ayant besoin d'une aide temporaire à leur domicile	B0Y	
Coordination et délivrance des services à la personne	B0Z	
Accueil familial	BEA	

* Cette activité doit être comprise dans une offre globale de services à la personne

Cotisations syndicales des salariés et pensionnés *sauf option frais réels*

	DECLARANT 1	DECLARANT 2	PERS. À CHARGE
Enfants à charge	7AC	7AE	7AG
Enfants à charge en résidence alternée	7EA	7EC	7EF
	7EB	7ED	7EG

Frais de garde des enfants de moins de 6 ans nés à compter du 1.1.2017	1 ^{er} ENFANT	2 ^e ENFANT	3 ^e ENFANT
Enfants à charge	7GA	7GB	7GC
Enfants à charge en résidence alternée	7GE	7GF	7GG

Nom et adresse des bénéficiaires

SIGNATURE DU OU DES DECLARANTS

À _____ le _____



Primes des contrats de renversement et d'épargne-handicap

	1 ^{er} PERSONNE	2 ^e PERSONNE
	7GZ	

Dépenses d'accueil dans un établissement pour personnes dépendantes

	1 ^{er} PERSONNE	2 ^e PERSONNE
	7CD	7CE

Dépenses en faveur de l'aide aux personnes réalisées dans l'habitation principale

Équipements spécialement conçus pour l'accessibilité des logements aux personnes âgées ou handicapées	7WJ	
Équipements permettant l'adaptation des logements à la perte d'autonomie ou au handicap	7WI	
Travaux de prévention des risques technologiques et diagnostic préalable	7WL	

Prestations compensatoires

Sommes versées en 2023	7WN	
Sommes totales décidées par jugement en 2023 ou capital reconstitué	7W0	
Capital fixé en substitution de rente	7WM	
Report des sommes décidées en 2022	7WP	

Dons

Dons et cotisations versés aux partis politiques	7UH	
Dons versés à des organismes établis dans un État européen autre que la France :		
- dons versés à des organismes d'aide aux personnes en difficulté (maximum 1000 €)	7VA	
- dons versés à d'autres organismes d'intérêt général	7VC	

Report de l'excédent de dons des années antérieures

2018	2019	2020	2021	2022
7XS	7XT	7XU	7XW	7XY

Système de charge pour véhicules électriques

- dans l'habitation principale :	1 ^{er} système 7ZQ	2 ^e système 7ZR
- dans la résidence secondaire :	1 ^{er} système 7ZS	2 ^e système 7ZT

INVESTISSEMENTS LOCATIFS ET LOGEMENTS DONNÉS EN LOCATION À LOYER ABORDABLE AVEC CONVENTIONNEMENT ANAH (DISPOSITIF LOC'AVANTAGES)

Conventionnement avec l'ANAH

	Sans intermédiation locative		Avec intermédiation locative	
Location intermédiaire recettes brutes	15 % 7BK		20 % 7BL	
Location sociale recettes brutes	35 % 7BM		40 % 7BN	
Location très sociale recettes brutes			65 % 7BO	

Vous êtes fiscalement domicilié à l'étranger et vous avez donné en location à loyer abordable un logement avec conventionnement ANAH lorsque vous étiez domicilié en France

7AA 5002Z



**DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE LA
TAXE ADDITIONNELLE AU DROIT DE BAIL ①**
(Article 234 *decies* A du code général des impôts issu de l'article 12 de la Loi de Finances pour 2000)

DOCUMENT A JOINDRE A VOTRE DECLARATION DES REVENUS DE **2023**

DESIGNATION DU CONTRIBUABLE

Nom et prénoms

Adresse au 1^{er} janvier 2024

**MONTANT DES LOYERS COURUS QUI ONT ÉTÉ SOUMIS À LA TAXE ADDITIONNELLE
AU DROIT DE BAIL AU TITRE DE LA PÉRIODE COMPRISE ENTRE LE 1^{ER} JANVIER 1998
ET LE 30 SEPTEMBRE 1998 PROVENANT D'IMMEUBLES POUR LESQUELS L'ARRÊT DE
LA LOCATION EST INTERVENU EN 2023.**

Adresse des immeubles	Date d'interruption ou de cessation de la location	Montant des loyers ②
.....€
.....€
.....€
.....€
.....€
.....€
.....€
.....€

A....., le.....
Signature :

① Vous devez remplir l'imprimé n° 2042 TA si, en 2023, vous avez cessé ou interrompu (quelle que soit la durée de cette interruption) la location d'un bien dont les revenus ont été soumis, au titre de 1998, à la taxe additionnelle au droit de bail et à la contribution additionnelle à la contribution représentative du droit de bail. Vous bénéficiez ainsi d'un crédit d'impôt égal au montant de la taxe additionnelle acquittée au titre des loyers courus du 1^{er} janvier 1998 au 30 septembre 1998. Ce crédit d'impôt s'imputera sur le montant de votre impôt sur le revenu dû au titre de 2023. S'il est supérieur, l'excédent vous sera restitué.

② Indiquez, pour chaque immeuble, le montant total des loyers courus qui ont été soumis à la taxe additionnelle au droit de bail au titre de la période comprise entre le 1^{er} janvier 1998 et le 30 septembre 1998. Vous avez perçu ces loyers en francs, veuillez les convertir en euros avant de les reporter sur l'imprimé n°2042 TA.